CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents: Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mme BABAUX, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme KLIMEZACK-GIL.

Absents: Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU

Mme GARCIA procuration à Mme VILLENEUVE

Mr CROUZET procuration à Mr FABRE

Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY

Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH Mme ANGLES procuration à Mr LEFERT Mr DE GUALY procuration à Mr GALINIE Mme THUEL procuration à Mme PAWLACZYK

Mme PELLEGRINI procuration à Mme KLIMEZACK-GIL

Mr PEYRONIE

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Monsieur le Maire donne la liste des procurations et désigne Julien Le Roch secrétaire de séance. Personne n'émettant des remarques, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle comme à chaque fois que les décisions sont consultables à la Direction Générale des Services. Il en donne la liste.

Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour et donne la parole à Delphine Maillet-Rigolet.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - n° 19/70

Service: Finances locales – Décision budgétaire

Rapporteur: Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

ADMISSION EN NON-VALEUR SERVICE DE L'EAU - n° 19/71

Service: Finances locales – Décision budgétaire

Rapporteur: Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

Madame Gonzales s'étonne que, d'après le calcul de Mme Maillet-Rigolet, si 192 factures sont inférieures à 100 €, cela représenterait environ 1 910 euros, il resterait encore près de 7 500 euros pour une vingtaine de personnes. Elle estime qu'il s'agit là de très gros consommateurs et demande comment ne peut-on pas se retourner contre eux.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas la commune qui gère les relances des abonnés et précise que lors de liquidations judiciaires, il n'y a rien à faire.

Madame Maillet-Rigolet rappelle que pour 18 % des cas il s'agit effectivement de poursuites judiciaires ou d'effacement de dettes suite à des procédures d'endettement.

Monsieur le Maire estime qu'il n'y a malheureusement pas de solution à ce problème.

BUDGET SERVICE DE L'EAU DECISION MODIFICATIVE N°1- n° 19/72

Service: Finances locales – Autre décision budgétaire

Rapporteur: Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION REGION OCCITANIE ESPLANADE - n° 19/73

Service: Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

Rapporteur: Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

Monsieur le Maire précise que la Région demande pour ce genre de subvention, un contrat bourg centre, c'est-à-dire qui permet de mettre en valeur l'attractivité du centre de Saint-Juéry. Il a fallu privilégier dans cet aménagement la complémentarité avec les aménagements existants du cœur de ville, c'est-à-dire la place Marie Curie et toute la rénovation du centre ville faite par la précédente municipalité. La place Marie Curie semblant un peu trop minérale, il a été favorisé la végétalisation ainsi que l'intégration des déplacements doux et la création de lieux d'échanges, comme l'était déjà la gare. C'est ce qui va être fait en créant ce nouvel ensemble culturel et évènementiel, en y ajoutant la sécurisation des accès aux écoles maternelle et élémentaire Marie Curie. Monsieur le Maire espère que grâce à ce contrat bourg centre, la commune va pouvoir obtenir des subventions de la Région Occitanie pour l'aménagement de l'esplanade.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 : VIDEOSURVEILLANCE - nº 19/74

Service: Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

Rapporteur: Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE SPECTACLE DE "LA GARE"- n° 19/66

Service: Domaines de compétences par thème – Culture

Rapporteur: Madame Villeneuve

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment n'a pas encore été baptisé mais qu'il a de forte chance de s'appeler "La Gare", comme par le passé.

Madame Villeneuve explique que son intervention se fera sur deux temps, tout d'abord, elle commencera par le règlement et ensuite par les tarifs concernant la salle de spectacle.

En préambule, elle souhaite saluer le travail réalisé en amont par un groupe d'élu et ensuite validé et adapté par les divers services.

S'il s'agit d'une vraie salle de spectacle, la difficulté a été notamment le respect d'une certaine sécurité, avec des services scéniques son et lumière et des règlements différents suivant les diverses manifestations.

Ce règlement se veut la synthèse entre les règlements existants et cette nouvelle salle.

DELIBERATION

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE "LA GARE" - nº 19/76

Service: Finances locales – Tarifs et redevance

Rapporteur: Madame Villeneuve

DELIBERATION

Monsieur le Maire souligne la complexité de la salle pour établir ces différents tarifs ainsi que les divers paramètres à prendre en compte :

- la disposition de la salle : avec ou sans gradins
- la nature gratuite ou payante de la demande
- le statut du demandeur : particulier ou association
- l'adresse : Saint-Juéry, Agglomération, ou extérieur.

Il remercie les élus qui y ont travaillé. Il donne la parole à Monsieur Galinié.

Ce dernier demande, par rapport à la salle de l'Albaret et aux gratuités concédées aux associations, si elles vont se cumuler ou se remplacer.

Joëlle Villeneuve rappelle que l'objectif important était de qualifier trois zones biens différentes dans la commune : un espace plutôt sportif à l'Albaret, qui offre une jauge que n'offrira pas la gare si le nombre de participants dépasse les 250 personnes ; un espace plutôt social et jeunesse se tiendra autour de Victor Hugo, avec une réflexion à partir des locaux que l'harmonie vient de libérer, et un espace plutôt culturel et évènementiel à la Gare.

Et, si une association souhaite utiliser la salle de l'Albaret pour organiser une quelconque manifestation, c'est le règlement de cette salle qui sera appliqué.

Monsieur Galinié comprend que la gratuité s'appliquera sur plusieurs salles. Une association pourra donc demander la salle de l'Albaret gratuitement une fois, et la gare pareillement. Cela fera donc deux gratuités.

Joëlle Villeneuve répond qu'une association pouvait déjà demander par exemple le Cinélux et l'Albaret.

Elle ajoute qu'il s'agit aussi d'une volonté de concevoir ce bâtiment pour les associations saintjuériennes. Le Cinélux va être démoli tôt au tard, et les occupants de la Maison des Associations seront rapatriés dans la salle associative de la Gare. De nombreuses demandes culturelles existent déjà, et une réflexion va se poursuivre sur l'utilisation des autres salles.

Monsieur le Maire intervient et demande si, parce que les associations auront la gratuité de la salle, elles vont pour autant faire plus de pièces de théâtre, ou autres spectacles. Il compte sur leur civisme. Concernant les lotos, il estime que, vu le nombre de participants, ils ne peuvent se passer qu'à l'Albaret.

Joëlle Villeneuve précise que lors de la réunion annuelle d'attribution des créneaux pour les salles, la municipalité s'était engagée auprès des sportifs, à dégager au maximum l'Albaret pour que leurs activités s'y fassent dans de meilleures conditions, car on oublie trop souvent l'obligation d'annuler les activités sportives pour les manifestations culturelles.

Elle estime que ce règlement n'est pas inscrit dans le marbre et qu'il faut bien partir sur une base. Le choix a été fait de centraliser les activités culturelles autour de la gare, de favoriser les associations culturelles, d'ouvrir une location à l'agglo avec des tarifs préférentiels, et de faire payer un peu plus cher les commerciaux. Elle souligne que ces locaux sont déjà demandés par des extérieurs de la commune.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Madame la Présidente de l'Agglomération vient de faire son entrée dans la salle. Monsieur le Maire l'accueille avec plaisir.

Il demande à l'assemblée de suspendre la présentation des rapports et de donner la parole à Madame Guiraud-Chaumeil dont le temps est précieux et compté.

Cette dernière remercie Monsieur le Maire de son invitation pour la présentation du rapport d'activité de l'Agglomération pour la deuxième fois.

Elle s'appuie sur un document qu'elle conseille à tous de télécharger ou du moins de le consulter sur le site Internet car très complet. Au-delà du rapport sur une année, il permet de se rappeler quelles sont les compétences de l'Agglomération et quelle est l'interdépendance entre l'Agglomération et les communes. Quelle que soit la taille ou la place des communes dans la carte de l'Agglomération, on voit bien l'enjeu commun et il est très important de pouvoir en parler avec les élus municipaux.

Elle remercie les services de l'Agglomération d'avoir préparé une présentation qui met un peu plus le focus sur la commune de Saint-Juéry afin d'avoir des éléments chiffrés de ce que représente l'agglo.

Monsieur le Maire assure que Madame la Présidente devrait présenter ce rapport à la population, car en terme de compétences, beaucoup ne savent pas trop qui fait quoi.

Madame la Présidente confirme qu'il s'agit là d'un vrai sujet puisqu'elle était à Nice au Congrès des Intercommunalités la semaine dernière, et a constaté une problématique pour la lecture des attributions de chacun.

Le souhait des élus est de ne pas modifier de manière importante les compétences dans les temps à venir. Une certaine stabilité est nécessaire pour l'explication et la compréhension et pour plus de lisibilité pour les concitoyens des communes des plus rurales aux métropoles. Il a été acté que l'échelon communal était celui de la proximité où l'élu municipal ou communautaire se fait le porte-parole auprès de l'interco. Les élus municipaux doivent prendre conscience du poids de l'interco et de tout ce qu'elle apporte. C'est la capacité de faire ensemble ce qu'on n'arriverait surement pas à faire tout seul chacun dans sa commune. C'est une "force de frappe" qui permet de mettre en place des projets et notamment sur toutes les compétences qui sont vraiment stratégiques et prospectives qu'on parle de la politique de l'aménagement urbain, de l'habitat ou du développement économique, ce serait une erreur de le faire à l'échelle de chacun. On a vraiment besoin de le faire de manière beaucoup plus globale avec une vision de territoire et non communale même si nous sommes tous aussi des élus communaux et avons l'intérêt de nos communes bien en tête. Voyez l'interco comme une manière de voir plus vite et plus loin ensembles.

Madame la Présidente continue par le mariage des communes de Puygouzon et Labastide Dénat, ce qui fait passer l'Agglomération à 16 communes et quasiment 85 000 habitants. C'est une agglomération importante mais qui se

retrouve dans la Région Occitanie, à l'époque où elle se retrouvait $2^{\grave{e}me}$ ou $3^{\grave{e}me}$ interco de Midi-Pyrénées, entre la $13^{\grave{e}me}$ et la $16^{\grave{e}me}$ place en termes de dimension. Lorsqu'on n'est plus dans les dix premiers, c'est un peu plus compliqué de compter et d'être entendu. Il y a donc cette importance aussi à la fois de continuer de travailler plus que jamais avec les partenaires, mais aussi de continuer à évoluer et à être une agglomération avec une dynamique démographique positive, ce qui est parfaitement le cas pour le moment.

Le mode de fonctionnement du Conseil Communautaire va un peu évoluer puisqu'en avril 2020 va être pris en compte le mariage Puygouzon / Labastide Dénat. Le nombre de délégués titulaires va passer à 50 pour 10 suppléants. Il y aura donc un poste de titulaire en moins, sachant que la commune de Saint-Juéry perd un titulaire, la commune de Puygouzon en gagne un, du fait de son union avec Labastide Dénat. Concernant le Bureau Communautaire, il répond à des engagements et à un accord entre l'ensemble des Maires. Madame la Présidente estime qu'il y a une différence importante entre Saint-Juéry et les autres communes en terme de démographie et qu'il n'y a pas de raison que Saint-Juéry ne garde pas la même représentativité au sein du Bureau Communautaire. Là aussi, ce seront les élus qui décideront de la manière de composer leur bureau, l'idée étant de ne pas tout chambouler.

De nouvelles dispositions ont été introduites dans la loi "engagement et proximité" qui a été étudiée par le Sénat, qui va bientôt l'être par l'Assemblée Nationale, et qui va finaliser le statut des élus locaux. Le Conseil des Maires risque de faire son apparition et de devenir obligatoire lorsque les Maires ne sont pas tous représentés en Bureau Communautaire. Le cas s'est présenté cette année avec Fréjairolles où Madame le Maire ne siégeait pas au Bureau communautaire. Il est possible que le Conseil des Maires devienne obligatoire, et soit une instance de décision avec l'ensemble des Maires de l'intercommunalité.

Madame la Présidente se dit très attachée à ce Conseil des Maires. Il est en effet indispensable de ne pas minimaliser leur responsabilité au sein des instances communautaires ; l'idée étant 1 commune = 1 Maire = 1 voix.

Cela demande une véritable recherche de consensus autour de la table puisque les communes ne sont plus représentées par leur population en fonction de leur démographie mais vraiment par leur Maire.

Aujourd'hui, il n'existe pas de projet particulier sur les élections et sur le fait que les élus communautaires puissent être élus au suffrage universel direct. L'idée étant que les concitoyens lors des élections municipales, sachent qui les représentera au sein des instances de l'agglomération.

Le projet de territoire est le cap de l'agglo. Il a vraiment été calqué sur une temporalité de projets. Datant de 2016, l'idée est qu'ils seront réalisés d'ici une quinzaine d'années et une telle feuille de route doit se faire sur une logique de projets et pas sur une logique de mandat. Il ne s'agit pas de développement économique, de l'habitat ou de politique de l'urbanisme. Ce projet de territoire se décline tout d'abord avec le développement économique, la logique de l'habitat et du cadre de vie.

Le développement tout d'abord car si on n'a pas de salarié ni d'entreprise qui viennent, inutile de parler d'habitat, de transport ou de mobilité au sens large, d'urbanisme et de cadre de vie. Un autre axe concerne plus particulièrement les énergies et les logiques de citoyennetés en lien avec l'énergie.

Au 31 décembre 2018, 509 agents travaillent à l'agglo, et 212 agents mis à disposition partielle de leur commune vers l'agglomération. En effet, lors des transferts de compétence, un certain nombre d'agents qui travaillaient au sein de cette commune sur cette compétence, mais pas à 100 %. Pour la commune de Saint-Juéry, 18 agents sont mis à disposition de l'Agglomération.

Concernant les services communs, notamment les ressources humaines, on s'aperçoit qu'on a besoin de plus en plus de renseignements pointus dans des domaines très spécifiques, et il peut être intéressant de mutualiser des ressources, il en va de même pour le service finance, informatique, ADS (droit des sols), SIG (système d'information géographique) ou encore affaires générales, juridiques, assurances et marchés publics.

La force de l'intercommunalité est que chaque commune adhère aux services dont elle a besoin. Il n'y a pas d'uniformisation, mais plutôt des besoins des communes. Le système n'étant pas figé, une commune qui n'a pas adhéré à l'instant T à tel ou tel service commun, peut y adhérer par la suite. Travailler avec l'agglo, correspond vraiment aux besoins des communes et apporte un service plus expert.

Monsieur le Maire demande à Madame la Présidente de noter que Saint-Juéry est la commune qui doit participer le plus à tous les services communs car on la retrouve partout.

Madame Guiraud-Chaumeil plaisante qu'effectivement Saint-Juéry est le meilleur élève.

Monsieur le Maire cite les services financier ou informatique et réseaux qui se sont progressivement développés.

Pour ce qui est du service du droit des sols, Madame la Présidente fait ressortir le côté très intéressant pour toutes les communes de l'élaboration du P.L.U.I. à l'intercommunalité.

Concernant le développement économique, 2018 aura marqué un fort essor de commercialisation des espaces économiques avec l'arrivée sur le marché de la zone de Rieumas à Marsac. Elle avait un fort potentiel à cause de

sa visibilité de l'autoroute, en entrée de l'agglomération Est du département, reliée à la métropole toulousaine. Rieumas a mis un peu de temps à démarrer, pour des questions d'acquisition du foncier. Il faut savoir que lorsqu'on commercialise une zone d'activité, énormément de temps s'est déroulé au préalable. Un certain nombre d'enquêtes publiques sont à mener et des acquisitions foncières à faire régulièrement. Il est de la responsabilité de l'agglo aussi de prévoir dès maintenant les zones de demain en étant attentif à la consommation du foncier agricole, pour ne pas développer des zones n'importe où et n'importe comment. C'est aujourd'hui que commence la commercialisation des zones de demain. Albi Pôle est entièrement commercialité après 12 ans. Inoprod est en cours, Rieumas 1 est très avancé et l'objectif est de travailler à la préparation de Rieumas 2, le temps de générer l'enveloppe financière pour porter de tels aménagements, finir les acquisitions et les différents dossiers sur l'eau ou l'environnementaux, car il faut du temps avant de pouvoir commercialiser le terrain de la phase suivante. Madame la Présidente assure que Rieumas à 85 % de commercialisation.

Elle cite l'entreprise Mécanuméric qui a eu besoin de se développer. Si cette offre n'avait pu être satisfaite, Mécanuméric ne serait peut-être pas resté sur le territoire albigeois; Monsieur Païs, n'en a pas fait mystère le jour de l'inauguration. Il sait qu'il peut compter sur la réservation d'un terrain, juste à proximité de ses bâtiments actuels. L'agglomération lui réserve un terrain, pendant X années et si Mécanuméric a besoin de s'étendre, il n'aura pas besoin de déménager toute l'usine pour s'installer ailleurs plus grand s'il a la capacité de se développer à proximité immédiate. C'est de la responsabilité des élus de l'agglomération de prévoir le développement des entreprises afin que le foncier ne soit pas un frein à d'éventuels développements.

Si Mécanuméric ne se développait pas parce que par exemple les robots sont de plus en plus petits, le terrain serait remis à la vente, et, placé comme il est, il n'y aura aucun souci de vente.

Si l'agglomération rencontre quelques inquiétudes avec un certain nombre d'entreprises, qui sont accompagnées par le service économique de l'agglo, il faut noter qu'aucune n'est partie de notre territoire depuis 6 ans. La capacité qu'a eu le service économique et nos collègues élus à essayer d'accompagner de la manière la plus fine possible les entreprises, a permis de pérenniser l'ensemble de l'acticité.

Les rencontres de l'investissement public, organisées chaque année en février/mars, entrent dans le cadre de cap agglo business, déclinaison économique du projet de territoire de l'agglo. Elles sont le catalogue de ce qui va être fait, durant l'année, en matière d'investissement par l'agglomération et par les communes. Sont évités ainsi un certain nombre de chefs d'entreprises et de consulaires, l'objectif est que lorsqu'ils sortent de là, les chefs d'entreprises puissent savoir quels vont être les investissements réalisés et se positionner. C'est ensuite les règles des marchés publics qui s'appliquent à tous. Les entreprises ont la vision de ce qui va pouvoir se faire comme investissements y compris sur les communes. En effet, elles ont parfois l'habitude de regarder l'agglo, qui est certes un énorme investisseur public, mais les entreprises n'ont pas forcément une idée que dans les communes il y a également d'importants projets d'investissement. Madame la Présidente cite les propos de Joëlle Villeneuve sur les travaux de la gare qui ont fait travailler les entreprises locales.

Concernant l'aménagement numérique, le déploiement de la fibre optique se poursuit, même s'il n'avance pas assez vite, il avance tout de même. Orange développe à un rythme et des priorités discutables. On continue à fibrer les bâtiments communautaires ; on note 76 bâtiments raccordés contre 17 en 2013.

Un travail est fait sur les outils afin d'avoir de plus en plus de logiciels communs de gestion et pouvoir faciliter ne serait-ce que le dialogue entre les communes et l'interco. Il est en effet important d'avoir les mêmes outils pour faciliter le travail des collaborateurs.

Concernant le réseau des transports urbains de l'agglo, on compte plus de 1,5 million d'usagers. C'est un chiffre en croissance permanente. Il existe 16 lignes régulières desservant 11 communes, les autres sont desservies par le service de Transport A la Demande (TAD). Ce sont des lignes fictives qui sont déclenchées lorsque les personnes en ont besoin.

Lors du congrès des interco, Madame Guiraud-Chaumeil a constaté que beaucoup ont favorisé un système en croix Nord, Sud, Est et Ouest qui ne s'étale pas en toile, ce qui fait que ceux qui se trouvent entre la croix n'ont pas forcément de transport urbain, alors que l'agglo fonctionne en "pétale" et essaie de desservir le maximum de point et de communes de l'agglo et permet d'avoir un service pour les concitoyens assez pertinent.

Le travail est continué sur les déplacements doux (Cyclo, bourse aux vélos, vélo-école, aménagements cyclables...).

Pour ce qui est des investissements voirie, le montant des travaux s'élève à 6,7 M€, auxquels s'ajoutent les travaux d'entretien de la voirie :

- 748 km de patrimoine routier gérés et entretenus par la régie voirie, 76 km de curage de fossé, 527 mobiliers urbains posés et 2 856 km d'accotements fauchés

- 22 552 m³ de produits de marquages appliqués soit l'équivalent de 3 terrains de football

Madame la Présidente précise que le mobilier urbain représente une certaine dépense. Il faut le remplacer dès qu'il est abîmé et ne pas céder à la facilité de mettre des forêts de potelets même si les concitoyens en sont friands.

Concernant les déchets ménagers, 23 tonnes sont collectées. 55 % d'ordures ménagères enfouies sont traitées par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle. Un travail est engagé avec les partenaires afin de faire mieux.

En 2018, les quantités totales de déchets d'emballages (verre compris) et de papiers progressent de 0,12 %. La plus forte progression est attribuée à la collecte du verre en apport volontaire qui augmente de 3,2 % sur l'année.

Madame la Présidente rappelle qu'au dernier salon habitarn, le stand de l'agglomération était un modèle du genre avec une véritable pédagogie autour de ces questions, même si du travail reste encore à faire.

789 tonnes de papier collectées soit -6 % par rapport à 2016. Ces chiffres en baisse traduisent les efforts de prévention et la pratique du STOP PUB ; de plus en plus de boîtes aux lettres demandent à n'avoir plus de publicité.

Monsieur le Maire intervient et assure qu'une réflexion est menée au niveau de l'agglo pour faire en sorte qu'il y ait un peu moins d'ordures ménagères. Par divers procédés, il va faire en sorte que la population soit un peu plus responsabilisée et produise un peu moins de déchets. La réflexion n'est pas facile, mais beaucoup d'interco ont réfléchi. Il n'est pas possible chaque année d'avoir une augmentation des déchets. Monsieur le Maire constate des ménages qui se croient obligés de mettre des sacs jaunes à moitié vide toutes les semaines. S'ils sont distribués gratuitement, l'agglo les achète, et les agents qui les ramassent ont davantage de sacs. Cela demande un effort et des coûts supplémentaires. Il ajoute qu'il est nécessaire de sensibiliser encore la population qui ne l'est pas suffisamment avant d'en arriver à l'information, la prévention et la répression.

La répression est en cours répond Madame la Présidente puisque si un effort n'est pas fait, l'agglo sera taxée de manière considérable. Pour ceux qui n'auront pas la fibre environnementale, espérons que la fibre économique les responsabilisera un peu plus, mais très objectivement, il ne va pas être possible de continuer de traiter des déchets en permanence. La question des emballages est importante et on voit le succès de tous les commerces qui se mettent à faire du vrac. Les poches plastiques ne sont plus proposées dans les commerces et les gens arrivent au marché avec leurs propres cabas, poches en papier, boites, etc. Cela représente peu mais c'est déjà beaucoup.

Parmi les éléments également de responsabilité, ce sont des logiques d'économie circulaire que le Grand Albigeois a décidé d'engager sur son territoire avec une politique assez ambitieuse sur ce domaine et trois publics : les ménages, les entreprises, les administrations.

De gros effort vont devoir être faits collectivement, non seulement parce que si on n'est pas raisonnable il va falloir le devenir, et d'autre part car on peut considérer aussi qu'il y a une valeur d'exemple à donner aux concitoyens et aux entreprises. Certes des efforts ont été faits, mais, Madame la Présidente estime qu'ils peuvent être accentués.

Se pose ensuite la question de l'éclairage public. L'agglo est très attachée à renouveler le réseau, car un réseau vieillissant n'a pas forcément des ampoules économes en énergie. Les questions d'extinctions sont assez présentes. L'agglo a souhaité les laisser à chaque commune. A elles de décider quels sont les secteurs qu'elles souhaitent éteindre ou pas. Si certaines communes ont fait un effort important, d'autres, comme Albi, ont fait moins d'expérience d'extinction. Il va falloir collectivement choisir les sites allumés ou éteints. La gendarmerie confirme que dans les secteurs pavillonnaires qui sont éteints le soir une baisse importante de cambriolage a été notée. En effet, une personne qui allume est repérée plus rapidement.

Monsieur le Maire n'est pas du tout d'accord avec ces dires. Il déclare qu'il existe une très grande différence entre une population très urbanisée comme Albi, et une commune par exemple comme Rouffiac. Les échanges qu'il a pu avoir avec les Commissaires successifs ou avec le Procureur ont confirmé ses idées. Chacun donne ses chiffres. Il est certain que s'il était décidé de mettre un lotissement dans le noir, une pétition circulerait et 300 personnes seraient à la porte de la Mairie dès le lendemain.

Madame la Présidente acquiesce et assure à Madame Villeneuve que la Gare va moins bien se vendre s'il fait nuit noire à la sortie d'un spectacle. Elle ajoute que les choses doivent se faire progressivement, et qu'il s'agit dans un premier temps d'une expérimentation. Elle signale également qu'il ne faut pas confondre sentiment d'insécurité, et insécurité.

Monsieur le Maire estime qu'il existe d'autres solutions pour économiser l'électricité.

Madame la Présidente cite les zones d'activités, où il n'est peut-être pas nécessaire de laisser exactement la même intensité lumineuse le soir que dans le centre urbain.

Monsieur le Maire raconte qu'un soir il est parti d'Innoprod très tard et la longue avenue Pierre-Gilles de Gennes est éclairé tout du long Peut-être que là, à 1 h du matin, on pourrait ne pas éclairer.

Madame Guiraud-Chaumeil assurer qu'il existe plein de manière d'agir, notamment en baissant l'intensité le soir, ou allumer un lampadaire sur deux.

Monsieur le Maire est d'accord sur l'idée d'allumer un lampadaire sur deux mais explique que cela est interdit.

Madame la président déclare qu'il s'agit d'un sujet difficile d'appropriation, et qui n'a pas de solution unique, d'où l'importance de laisser à chaque commune la capacité de décider des sites sur lesquels cela serait possible. Ce qui est important, y compris pour les communes avec des centres urbains qui ne peuvent se lancer dans une extinction totale, il faut jouer le jeu et arriver à trouver des secteurs. Elle cite l'exemple du boulevard de la Gare à Albi, où il y aurait lieu d'augmenter l'intensité lumineuse suite à un problème de "commerce". Vis-à-vis des riverains, alors que l'intensité avait été réduite, le niveau normal d'intensité a été rétabli. Elle assure que c'est imperceptible pour la population

Monsieur le Maire ajoute que sur la Place Marie Curie, on pourrait effectivement baisser un peu l'intensité.

L'exploitation de panneaux photovoltaïques se développe, ainsi que les réseaux d'eaux usées nettoyés.

Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire est venue en visite, suite à la réalisation d'une unité de traitement du biogaz et injection du biométhane au réseau de distribution de gaz, équivalent de la consommation de 319 foyers par an environ.

Concernant l'attractivité résidentielle de l'Albigeois au travers de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), 3 900 logements programmés sur 6 ans dont 1 100 logements sociaux. Pour l'instant seules 3 communes d'l'Agglomération sont soumises à la loi S.R.U., Lescure, Saint-Juéry et Albi, et certainement très bientôt pour Puygouzon.

Pour ce qui est du prêt l^{ère} Clef en Albigeois, 120 ménages ont bénéficié de ce prêt à taux 0 qui concerne toutes les communes.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement les prêts bancaires sont très bas.

Le projet de rénovation urbaine Cantepau Demain se poursuit mais va être assez long.

En 2018, des étapes majeures ont ponctué la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il est à noter l'arrêt du bilan de la concertation et du projet de PLUi par le conseil communautaire le 18 décembre 2018.

Concernant le cadre de vie, les médiathèques de l'Agglo se portent très bien. Près de 19 000 personnes ont fréquenté les 313 manifestations culturelles du réseau des médiathèques en 2018. La force du réseau permet d'avoir des programmes différents un peu partout.

On compte près de 280 000 usagers à l'espace aquatique Atlantis qui a franchi le cap des 5 millions d'entrées depuis son ouverture.

Madame la Présidente souligne la complémentarité avec Taranis qui a accueilli près de 28 000 personnes. Elle ne pense pas que les mêmes services pourraient être proposés à Atlantis, surtout concernant les tout petits et les scolaires.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il s'est trouvé cet été derrière des bus vantant la fraîcheur d'Atlantis. Il a regretté que ne paraisse pas le nom de Taranis sur cette publicité. Madame la Présidente en prend note.

Concernant la propreté urbaine, Madame la Présidente souligne les chiffres impressionnants des tonnes de cartons collectés (712 tonnes) et des 783 m² de surfaces de graffitis traitées.

Elle relève un vrai problème car ce sont rarement des petites fleurs ou des compliments. Les graffitis sont de plus en plus insultants, discriminatoires, obscènes et clivants, d'où la nécessité de les faire enlever le plus vite possible. Elle souligne toutefois la difficulté d'intervenir sur le mur d'un particulier et des procédures mises en place.

Pour ce qui concerne le nettoiement, le balayage, le salage et de déneigement des voies, des espaces publics et des places publiques, d'importants moyens matériels sont mobilisés (balayeuse, bio laveuse, laveuse compacte, microbalayeuse, aspirateur électrique, camion aspire feuilles, triporteur...).

Pour les relations partenariales, l'agglo n'a pas la prétention d'être seule et cultive au contraire l'ensemble des relations avec les partenaires, que ce soit les autres intercommunalités, les partenaires institutionnels, Département, Région, Etat ou même Europe à travers notamment le contrat Atout Tarn 2018-2020, la convention "Action cœur de ville" ou la coopération métropolitaine à laquelle le Grand Albigeois participe depuis ses débuts en 2005. Sur 2018, cela représente presque 2,88 millions d'euros de subventions obtenus par l'agglo.

Madame la Présidente se dit désolée d'avoir été un peu longue.

Joëlle Villeneuve tient à remercier l'Agglo de l'aide apportée au Musée, qui est en pleine réflexion sur son devenir, et espère une collaboration encore plus importante dans le futur.

Madame Klimezack-Gil demande la parole et questionne Madame la Présidente au sujet du développement économique. Deux zones commerciales se sont bien implantées sur la commune. Elle déplore que l'infrastructure routière n'ai pas suivi, notamment dans le quartier Saint-Antoine et la route de Millau. Elle constate également de grandes difficultés à sortir de la commune et la présence de nombreux bouchons.

Madame Guiraud-Chaumeil a bien conscience de la difficulté, même si côté Lescure ça pas génial non plus. La route de Saint Juéry n'a pas été réduite par rapport à ce qu'il y avait, puisqu'avant existait une voie centrale sur laquelle on ne circulait pas. La voie centrale zébrée a été supprimée, et une voie spéciale pour le bus a été aménagée.

Le nombre de voitures a augmenté assure Madame Klimezack-Gil.

Et va augmenter encore plus certifie Monsieur le Maire. Etant donné le bouchon qui existe au rond-point de l'Arquipeyre, les gens arrivant de Carmaux passent désormais en grand nombre sur Arthès et Saint-Juéry. Il estime que c'est tout un plan de circulation qui est à revoir parce qu'en fait les véhicules qui descendent de la route de Millau, et qui se rendent vers Carmaux, se retrouvent au carrefour de chez Tati. Ils arrivent sur ce rond-point et sont prioritaires par rapport à ceux qui arrivent de la Renaudié. L'embouteillage existe à ce niveau-là et ne vient pas du manque de double file à la Renaudié. D'ailleurs des pointillés existent en fin de voie et sont peu empruntés car quelques kamikazes arrivent du couloir de bus et peuvent être dangereux.

Il justifie ses dires par le fait que les véhicules arrivant de Millau qui désirent se rendre vers le Géant Casino sont prioritaires alors que ceux arrivant de Saint-Juéry à ce rond-point doivent leur laisser le passage.

Madame Gonzalez déplore le manque de civisme de tous ces automobilistes, ce qu'approuve Madame la Présidente.

S'agissant de l'aménagement, il avait été évoqué avec la Direction Générale de l'agglomération la possibilité d'ouvrir un peu plus la capacité à prendre le giratoire à deux voies sur la fin. Le test avait été fait, mais le manque de matérialisation l'avait rendu peu concluant car les automobilistes n'osent pas. Il est vrai que la voie du bus est utilisée, mais la Police est présente et Madame la Présidente a récemment vu un chauffeur de taxi se faire verbaliser pensant en toute bonne foi pouvoir rouler dans cette voie.

Ensuite, qu'il y ait beaucoup de circulation à 8 h, à 17 h ou le samedi après-midi est inévitable. Le problème vient du giratoire de Millau pour les gens qui vont vers Carmaux. Il n'est pas rationnel que les automobilistes s'engagent vers le 2ème giratoire pour accéder à la rocade alors qu'ils pourraient prendre la deuxième sortie dans leur giratoire.

La discussion s'est engagée avec les services de l'Etat et, pour l'instant, il semble difficile de changer la signalétique. A court terme, l'objectif est de pouvoir desservir par bus des relais de stationnement gratuits situés vers le rondpoint de l'Europe pour accéder au centre-ville, avec une desserte la plus cadencée possible et une halte au covoiturage de Caussels.

Il est certain qu'actuellement le trafic augmente et est accentué par les travaux de la RN. 88 qui risquent de durer. Peut-être y'a t'il d'autres solutions que d'aménager plus de place pour la voiture. Le bus peut être une vraie solution, tout comme les déplacements doux.

Monsieur Fabre ajoute qu'avec l'ouverture du Leroy Merlin et des commerces autour, le nombre de véhicules va augmenter. Il pense qu'il faudrait rallonger les pointillés existants d'une vingtaine de mètres.

Monsieur le Maire répète que tant qu'il va y avoir des véhicules arrivant de la route de Millau qui ne prendront pas la direction Carmaux de ce rondpoint, il y aura des difficultés. Les nouveaux commerces vont certes rajouter des véhicules mais pas nécessairement aux heures de pointe. Ceux qui viennent de Carmaux, avec les problèmes du rondpoint de l'Arquipeyre vont prendre de plus en plus la direction Arthès / Saint-Juéry.

Madame la Présidente ironise qu'il est peut-être temps de remettre le péage sur le pont d'Arthès.

Monsieur le Maire remercie Madame Guiraud-Chaumeil de sa présentation avec précision et clarté du rapport d'activité de la communauté d'agglomération. Il remercie également la Directrice Générale des services de l'avoir accompagnée.

Le cours du Conseil Municipal reprend où il s'était arrêté.

SIGNATURE CONVENTION ECOLE ET CINEMA - n° 19/77

Service : Domaine de compétences par thèmes - Culture

Madame Raynal rappelle qu'une convention a été signée afin que les écoles de Saint-Juéry puissent bénéficier du dispositif "Ecole et Cinéma". Elle arrive du conseil d'école de René Rouquier et assure qu'il est très utilisé et prisé des enseignants et des élèves puisqu'en moyenne toutes les classes élémentaires y participent à hauteur de trois séances de cinéma par an.

Rapporteur: Madame Raynal

DELIBERATION

SUBVENTION AFEV ACTIONS ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - n° 19/78

Service: Finances communales – Subventions accordées aux associations

Madame Raynal précise que cette association intervient pour les élèves du collège, ce qui permet d'avoir une continuité de ce qui leur été proposé depuis les classes élémentaires.

Rapporteur: Madame Raynal

DELIBERATION

ACOMPTE SUBVENTION COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE - n°

19/79

Service: Finances communales – Subventions accordées aux associations

DELIBERATION

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EMPRISE SNCF - n° 19/80

Service: Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur: Monsieur Marty

Monsieur Marty explique que les travaux autour de la gare ont commencé. Pour l'instant aucune convention n'a été signée avec la S.N.C.F. malgré les nombreuses demandes. Mais cela devrait avancer rapidement aujourd'hui et une convention pourrait être signée avant le prochain conseil municipal afin de faire les travaux sur la voie.

DELIBERATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS - n° 19/81

Service: Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Galinié demande la parole au sujet d'une réflexion qu'il s'est faite à propos du stationnement de l'école Marie Curie.

Aujourd'hui, le temps était particulièrement exécrable et la sortie particulièrement "boueuse". Pour rejoindre l'école maternelle, il est obligatoire de garer son véhicule sur le parking et d'aller jusqu'à l'école à travers d'importantes et nombreuses flaques d'eau. Il est conscient que des aménagements sont en cours et que cela ne saurait durer et a remarqué l'imposant tapis rouge de la municipalité qui traverse la voie. Mais, les parents d'élèves n'étaient pas spécialement équipés et se sont rapidement retrouvé les pieds complètement détrempés.

Monsieur Marty répond qu'un tapis rouge a été installé par la société Eiffage sur tous ses chantiers pour sécuriser le passage des piétons. Il est conscient que le temps n'aide pas, mais il assure que si tout se passer bien, vers la mi-décembre, ce parking et l'avenue de la Gare seront goudronnés définitivement.

Monsieur le Maire rajoute que certains parents arrivent à 50 ou 60 km/h pour déposer leur enfant et se demande comment il n'y a pas encore eu de tragédie. Il rappelle les propos de Mme Gonzalez sur les nombreuses incivilités, et il s'agissait là des parents qui avaient leurs propres enfants dans l'école. D'autres sont si pressés le matin qu'on a l'impression qu'ils pourraient les "jeter" devant l'école pour aller plus vite. Dorénavant Monsieur le Maire assure que la sécurité sera renforcée. Il est bien conscient que tous ces travaux perturbent l'entrée et la sortie des écoles ainsi que le marché hebdomadaire.

Mais des tas de perturbations ont déjà eu lieu lors de travaux. Il cite le centre-ville fait par la précédente municipalité. Il a été le premier à les défendre auprès des commerçants et des riverains des travaux. En effet, les impacts sont inévitables il faut prendre son mal en patience. Il n'est certes pas agréable de marcher dans la boue ou de se mouiller. Il espère que chacun comprendra que ces travaux ne sont que provisoires.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire informe qu'un Conseil Municipal devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Il lève la séance à 22 heures 10.